



CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 21 MAI 2024
20 h 30**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Publication dématérialisée le : 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Karine AIMÉ

Pouvoirs :

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Hervé LETOURNEAU

ORDRE DU JOUR

01 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

03 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

04 – DELIBERATIONS

VIE INSTITUTIONNELLE

40/24 – INSTALLATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) SUITE A UNE DEMISSION

41/24 - CRÉATION DU COMITÉ HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNE DE SEMOY

FINANCES

42/24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EAU SECOURS ORLÉANAIS 45

43/24 – PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - FIXATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2025

INTERCOMMUNALITÉ

<u>44/24 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHANTEAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE – SIRCO</u>
--

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<u>45/24 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMDO – ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENR</u>
--

JURY D'ASSISES

<u>46/24 - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2025</u>
--

01 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Hervé LETOURNEAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

03 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEC2024-024 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Union des conservatoires et écoles de musiques du Loiret (UCEM45), avec une cotisation pour l'année 2024 à 100€.

DEC2024-025 : Signature d'un contrat avec l'artiste Bernadette Després pour une rencontre-atelier ponctuelle à la bibliothèque George Sand le 13 avril. Le contrat prévoit l'offre d'une carte cadeau d'une valeur de 300€.

DEC2024-026 : Signature avec le lycée Gaudier-Brzeska d'une convention de partenariat prévoyant l'usage du bâtiment communal situé 1 rue de Curembourg pour la réalisation d'une épreuve d'analyse diagnostique des élèves du BAC professionnel IPB le 24 juin 2024.

DEC2024-027 : Signature d'un contrat avec l'entreprise Lumiplan pour la maintenance préventive et curative des panneaux d'informations équipant la commune. Le contrat est conclu pour une durée totale de 4 ans avec un montant annuel de 1 199,40€ HT.

DEC2024-028 : Signature avec l'Agence régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire d'une convention de location de l'exposition « La biodiversité et nous » à l'occasion des « 24h de la biodiversité ». Le prêt est conclu à titre gracieux pour la période du 29 mai au 8 juin 2024.

DEC2024-029 : Signature avec l'association Imagier Vagabond d'un contrat de location de l'exposition « 1 000 brindilles, un nid... pour deux amis » dans le cadre de la semaine de la petite enfance. Le contrat prévoit le versement d'un montant de 1 690€ et couvre la période du 7 au 24 mai 2024.

DEC2024-030 : Signature avec l'entreprise APAVE d'un contrat de contrôles réglementaires sur les installations électriques et de gaz couvrant l'année 2024 pour un montant total de 2 460,00€ HT.

DEC2024-031 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à Centre Sciences, avec une cotisation pour l'année 2024 à 80€.

DEC2024-032 : Signature avec la commune de Saint-Denis de l'Hôtel d'une convention de prêt de deux rosalies dans le cadre de la « Cyclo rando » organisée le 9 juin 2024. Le prêt est conclu à titre gracieux pour la période du 7 au 10 juin.

DEC2024-033 : Signature avec l'entreprise ALTEREO d'un avenant n°3 au marché de réalisation de réalisation d'une étude du centre-bourg de Semoy. L'avenant redistribue le montant alloué à l'étude du secteur du Champ Luneau Nord vers de nouvelles prestations initialement non prévues au marché, et n'a donc aucune incidence financière.

DEC2024-034 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à Envirobat Centre, avec une cotisation pour l'année 2024 à 300€.

DEC2024-035 : Ouverture d'un compte à terme d'une durée de 3 mois auprès du Trésor Public pour un montant de un million d'euros, correspondant à l'emprunt effectué auprès du Crédit Agricole pour le

financement de l'équipement de la petite enfance. L'emploi de cette levée de fond a été différé en raison du report de la réalisation des travaux.

DEC2024-036 : Signature avec l'entreprise ADS-COM d'un contrat d'hébergement et de gestion du domaine du site internet de la commune, pour un montant annuel de 455,00€ HT.

DEC2024-037 : Signature avec l'entreprise ALTEREO d'un avenant n°4 au marché de réalisation d'une étude du centre-bourg de Semoy. Cet avenant corrige des erreurs matérielles comprises dans les avenants n°2 et 3, et n'a donc aucun impact sur le contenu du marché et sur son montant.

04 – DELIBERATIONS

40/24 – INSTALLATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire rapporte que, suite à la démission de Mme. Anne-Sophie FABRE, il convient de procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale. Il est donné lecture de l'article L.270 du Code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

La candidate appelée à remplacer Mme. FABRE est Mme. Karine AIMÉ. Le nouveau tableau du Conseil municipal est ainsi modifié comme suit :

Laurent BAUDE
Patricia BLANC
Jean-Louis FERRIER
Christophe SARRE
Chahrazede BENKOU NAVARRO
Hervé LETOURNEAU
Jean-Paul LEGAL
Philippe RINGUET
Elisabeth GUEYTE
Olivier MORAND
Nathalie RODRIGUES
Rabah LOUCIF
Francis RODRIGUES
Stéphanie DARDEAU
Linda LOISEL
Christelle LEGENDRE
Amandine LOUIS
Sana CHENET-CHELDA
Hugo LEMAITRE
Robert FENNINGER
Martine AIME
Benoît JOUANNETAUD
Karine AIME

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du nouveau tableau du Conseil municipal tel qu'exposé ci-dessus et dans l'annexe jointe à la présente délibération

41/24 - CRÉATION DU COMITÉ HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNE DE SEMOY

Monsieur le Maire expose que la municipalité vise à développer et promouvoir la prise en compte des enjeux spécifiques aux questions du handicap et de l'accessibilité dans l'élaboration de l'ensemble des politiques publiques communales. C'est dans cette optique qu'est proposée la création d'un Comité Handicap et Accessibilité de la commune de Semoy.

Le comité poursuit les objectifs fondamentaux suivants :

- Il marque la volonté de la commune sur le sujet, dans le cadre d'une réflexion globale de concertation
- Il embarque et implique l'ensemble des forces disponibles autour de l'accessibilité universelle de la commune
- Il recense les besoins de terrain et les moyens nécessaires en termes d'accessibilité universelle
- Il permet la vérification de tous les projets de la municipalité en termes d'accessibilité universelle et, dans ce cadre, assure la transversalité de celle-ci, en particulier au regard des diagnostics tels que l'Ad'AP
- Il est l'interface entre la municipalité sur le sujet avec le Conseil Métropolitain d'Accessibilité Universelle (CMAU) pour l'accessibilité universelle d'Orléans Métropole et le suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)
- Il est concerté et donne son avis sur le bilan annuel d'activité sur l'accessibilité.

Le comité aura la composition suivante :

- Le Maire (*de fait en est le Président*)
- Le(a) Conseiller(ère) Délégué(e) à l'accessibilité universelle (*Vice-Président(e)*)
- Les services : DGS, DST, CCAS, urbanisme...
- 2 conseillers municipaux de la majorité ; 1 de la minorité
- 4 représentants d'associations investies sur le handicap ou semeyens concernés volontaires
- Invités ponctuels : Services de la Préfecture ou de l'Etat ad hoc ; Tout interlocuteur es-qualité ; responsable des services de la Mairie concerné par le projet soumis à l'ordre du jour.

Le comité aura pour rôles :

- La consultation et analyse, sur l'aspect de l'accessibilité, sur les dossiers municipaux urbanismes, travaux bâtiments voiries, modification d'organisation des ERP et lieux de travail municipaux (y compris Ecoles, ACM et Tono, équipements sportifs)
- L'expression des recommandations et suivi de leur prise en compte
- L'expression de propositions
- Un avis sur le bilan annuel d'activité sur l'accessibilité
- Un avis sur le programme d'accessibilité de la commune de Semoy, éclairé par les diagnostics tels que celui de l'ADAP
- Le lien avec le PAVE Métropolitain et information sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle (CMAU)
- De proposer une programmation annuelle.

Le comité a un rôle consultatif et de soumission de propositions. Le Conseil municipal et le Maire par délégation restent souverains des décisions et des engagements de moyens.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 2

Pour : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Contre :

Abstentions :

- **D'APPROUVER la création du comité handicap et accessibilité de la commune de Semoy**

42/24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EAU SECOURS ORLÉANAIS 45

Monsieur le Maire propose de donner une réponse favorable à une demande de soutien de l'association « Eau Secours Orléonais 45 » aux municipalités de la Métropole.

L'objet de l'association est la promotion :

- D'une gestion complète de l'eau potable et de l'assainissement en régie publique ;
- D'un accès pour toutes et tous à une eau de qualité à un prix raisonnable et un contrôle effectif sur la gestion de cette ressource ;
- Toute action pour la préservation de la ressource

Elle participe à la Commission consultative des services publics locaux et au conseil de développement métropolitain, ainsi qu'à des conseils d'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

Elle organise des réunions publiques, des débats, des formations et intervient auprès d'autres associations dans le but que l'eau soit un bien commun.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 2

Pour : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE

Contre :

Abstentions : Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention de 50€ à l'association « Eau secours Orléonais 45 ».**

43/24 – PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - FIXATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2025

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est instituée depuis le 1er janvier 2009. L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (source INSEE).

Le tarif maximal de droit commun s'élève, pour 2025, et pour une collectivité appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants, à 24.40 €/m²/an.

Le tableau récapitulatif des tarifs annuels 2025 est le suivant :

TLPE	2025	2024 Rappel
Publicité et pré-enseignes non numérique de surface : ≤ 50 m ²	24.40 €	23.30 €
Publicité et pré-enseignes non numérique de surface : > 50 m ²	48.80 €	46.60 €
Publicité et pré-enseignes numérique de surface : ≤ 50 m ²	73.30 €	69.90 €
Publicité et pré-enseignes numérique de surface : > 50 m ²	144.80 €	139.80 €
Enseignes de surface totale : ≤ 7 m ²	Exonéré	Exonéré
Enseignes de surface totale : > 7 m ² et ≤ 12 m ²	24.40 €	23.30 €
Enseignes de surface totale : > 12 m ² et ≤ 50 m ²	48.80 €	46.60 €
Enseignes de surface totale : > 50 m ²	97.70 €	93.20 €

Les tarifs ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m²/an).

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 2

Pour : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Contre :

Abstentions :

- **D'ADOPTER les tarifs visés ci-dessus pour la mise en œuvre de la TLPE 2025.**

44/24 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHANTEAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE – SIRCO

Monsieur le Maire expose que la ville de Chanteau, lors de sa séance du conseil municipal du 30 janvier 2024, a voté une délibération pour solliciter son retrait du Syndicat intercommunal de Restauration collective (SIRCO). Cette délibération a été présentée en préfecture le 27 février 2024.

Compte tenu des statuts, les communes adhérentes doivent recueillir l'avis de leur conseil municipal, sur le retrait d'une commune, dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du SIRCO approuvant ce retrait.

Le SIRCO s'est prononcé favorablement au retrait de la commune de Chanteau lors de son comité syndical du 13 mars 2024.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (1 vote contre, 1 abstention) :

Conselllers en exercice : 23

Quorum : 12

Conselllers pr sents : 20

Pouvoirs : 2

Pour : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Contre : Jean-Louis FERRIER

Abstentions : Rabah LOUCIF

- **DE NE PAS S'OPPOSER à la sortie de la ville de Chanteau du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, mais souhaite que soient évaluées les incidences financières conformément à l'article 13 des statuts.**

45/24 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMDO – ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENR

Le développement des Energies Renouvelables (ENR) est une priorité de l'action de la Métropole d'Orléans et des communes du territoire. Cette volonté politique locale s'inscrit dans la Stratégie Nationale pour l'Energie et le Climat de la France qui prévoit le développement massif des ENR (photovoltaïque, éolien etc...) et l'électrification croissante des usages.

La SEMDO pourrait par exemple accompagner la stratégie de déploiement des ENR auprès des entreprises puis, si nécessaire, investir en partenariat sur des terrains appartenant à des acteurs économiques ou privés. Cette ouverture du rôle de la SEMDO aux sujets de développement des ENR s'inscrit dans sa stratégie d'aménageur complet et bas carbone.

Pour ce faire, il est nécessaire de compléter l'objet social de la SEMDO en modifiant ses statuts. Il est proposé d'ajouter les ENR au 1er paragraphe qui serait rédigé ainsi :

« Les statuts précisent que la SEMDO a pour objet d'intervenir pour toutes actions se rapportant au développement économique et social, au domaine de l'immobilier de santé, de l'immobilier touristique et de loisirs, au domaine des énergies renouvelables sur le territoire du Département du Loiret, dans le cadre des orientations données par les Collectivités Publiques. »

Il convient donc que le Conseil municipal approuve ces nouveaux statuts avant la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMDO prévue le 18 juin 2024.

Dans sa 125^{ème} séance du 16 avril 2024, le Conseil d'Administration de la SEMDO a émis un avis favorable à l'unanimité.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 2

Pour : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Contre :

Abstentions :

- **D'APPROUVER les projets de statuts modifiés de la SEMDO ;**
- **D'AUTORISER les représentants de la Ville à l'Assemblée Générale de la SEMDO à voter la modification des statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2024.**

46/24 - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le maire indique qu'en application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et du code de Procédure Pénale, il revient au Conseil municipal la charge de tirer au sort les personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du département du Loiret pour l'année 2025.

Pour 2025, le Conseil municipal de Semoy doit tirer au sort 9 membres selon l'arrêté de la Préfète du Loiret en date du 17 avril 2024. Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Après déroulement de la procédure de tirage au sort,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978,

Vu le code de la Procédure pénale, notamment l'article 261,

Vu l'arrêté de la Préfète du Loiret en date du 24 avril 2023 déterminant le nombre de jurés du département pour l'année 2024.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par la loi et les instructions des services de l'Etat.**

Ont été tirés au sort :

1. N° : 1840
2. N° : 167
3. N° : 1684
4. N° : 983
5. N° : 2408
6. N° : 1777
7. N° : 1722
8. N° : 2092
9. N° : 1861

INFORMATIONS DIVERSES :

- Laurent BAUDE donne une information sur l'inauguration du Carrefour Contact aura lieu le 22 mai en soirée. Le magasin sera ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h. Le jeudi 23 mai aura lieu la pose de la première pierre des maisons groupées rue Rosa Park, Ecoquartier du Champ Prieur, réalisées par Les Résidences de l'Orléanais.
- Est également donnée comme information la tenue des 24h de la biodiversité le 1^{er} juin, avec pour thème les 5 sens.
- Laurent BAUDE fait un rappel sur la tenue des élections européennes le dimanche 9 juin, date à laquelle se déroule également le Cyclo spectacle avec 3 départs dont l'un s'effectue en rosalie.
- Philippe RINGUET fait un rappel sur l'action du CCAS de Semoy en prévision d'éventuelles fortes chaleurs estivales avec le plan canicule pouvant être activé. Les élus sont appelés à contribuer pour identifier les personnes potentiellement vulnérables et inciter à l'inscription auprès du CCAS pour développer l'action du plan canicule.
- Martine AIMÉ indique qu'elle sera la représentante du groupe minoritaire au sein du nouvellement créé Comité Handicap et Accessibilité de la commune de Semoy
- Olivier Morand explique comment a été choisi le nom de la Petite Crèche et précise qu'il sera dévoilé lors de la pose de la première botte le 18 juin 2024

Clôture de séance à 21h57

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Hervé LETOURNEAU

Adjoint au Maire